

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

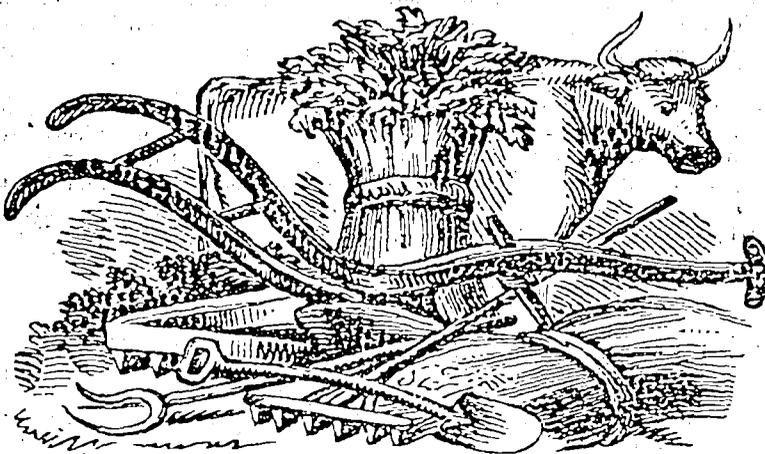
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérages devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées à
FIRMIN H. PROULX.

ANNONCES :

1^{ère} insertion, 10 cts. la ligne ; 2^{me} insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : L'industrie agricole donne-t-elle des résultats satisfaisants ?

Revue de la Semaine : Prorogation de la Chambre Fédérale ; bills sanctionnés. — La fête du Supérieur au Collège de Ste. Anne. — Ordination à la Cathédrale de Québec.

Sujets divers : Emprunt par les Frères de la Charité, à Montréal. — Procédés pour mettre en végétation les arbres récemment plantés qui tardent à pousser. — Les haies vives. — Si j'avais vingt ans. — Graines de betteraves. — Le sarrasin.

Petite chronique : Les travaux agricoles. — Loi relative à l'inspection des poids. — Importances des manufactures dans une localité. — Les assurances sur la vie.

Recettes : Moyen pour faire passer le hoquet. — Un spécifique contre la rage.

CAUSERIE AGRICOLE

L'INDUSTRIE AGRICOLE DONNE-T-ELLE DES PRODUITS SUFFISANTS ?

Le Canada est un pays imminemment agricole se plaisent à dire tous nos économistes ; les sept huitièmes de notre population sont ou propriétaires du sol ou employés à gages dans les travaux de la culture ; le capital exigé par l'industrie agricole est cent fois, deux cents fois, cinq cents fois, mille fois plus élevé que celui utilisé par les industries manufacturières et le commerce réunis ensemble. En un mot, l'agriculture est pour nous la plus importante de toutes les industries.

Voilà le langage que tiennent les hommes qui ont étudié convenablement la situation du pays, voilà ce que l'on voit écrit dans toutes les revues et les journaux qui s'occupent d'économie publique. Aux yeux de tous, le Canada ne vit,

ne maintient sa position, n'est véritablement riche et prospère que par son agriculture ; et sa prospérité n'augmentera que par le perfectionnement des procédés culturaux.

C'est là véritablement le langage de la sagesse, le langage de la science appuyée sur l'expérience de tous les peuples anciens et modernes. L'histoire est là pour nous le démontrer, et les événements dont nous sommes actuellement les témoins nous le prouvent encore surabondamment.

L'Angleterre possède des industries nombreuses, son commerce est immense et cependant que serait-elle sans son agriculture ? Du coup son commerce serait réduit des trois quarts et sa population décimée. La Belgique ne doit son étonnante prospérité qu'à ses excellents procédés culturaux. Si la France a pu payer à la Prusse une indemnité de cinq milliards et rester encore assez riche pour suffire à tous ses besoins et réorganiser son armée, c'est encore grâce à son agriculture. Par contre, si le Portugal et l'Espagne sont tombés si bas après avoir été les pays les plus riches de la terre, c'est que l'agriculture y a été négligée.

Avec des démonstrations aussi convaincantes, il est impossible de ne pas reconnaître à l'industrie agricole une influence immense sur la prospérité générale des peuples. Cependant, nous devons bien l'avouer, tout le monde ne possède pas cette conviction à l'égard de l'agriculture. La classe la plus intéressée aux succès de l'art agricole, celle qui vit directement des produits de la terre, les cultivateurs en un mot, partagent des opinions toutes différentes de celles que nous venons d'exprimer.

À leurs yeux, l'agriculture est la plus fatigante, la plus onéreuse et la moins lucrative de toutes les industries. Ils n'en parlent qu'avec le plus souverain mépris, la considèrent comme un occupation vile et indigne d'un homme intelligent et instruit. Elle est à peine acceptable pour les individus les plus ignorants et les moins intelligents. Oui, chose triste à constater, les cultivateurs se regardent eux-mêmes comme inférieurs aux autres hommes ; tandis que réelle-

ment, ils sont les plus puissants soutiens, les seuls et véritables fournisseurs des peuples.

Leur noble et importante position les obligerait à porter la tête haute et ferme; et cependant courbés tout le jour sur le sillon qu'ils couvrent de leurs sueurs, ils maudissent à tout instant leur malheureux sort et ne songent qu'à envier le prétendu bonheur du commerçant, de l'industriel, du médecin, de l'avocat ou du notaire.

Il y a sans doute de nobles et bien consolantes exceptions; nous connaissons beaucoup de cultivateurs qui comprennent la noblesse de leur profession et qui ont la conscience de leur importance; mais ce ne sont toujours que des exceptions qui ne rendent que plus douloureuse l'aberration de la majorité des cultivateurs.

Qu'un jeune homme intelligent, instruit et désireux d'embrasser la noble profession de l'agriculture aille demander des conseils à ces cultivateurs, qu'il s'informe auprès d'eux si l'industrie agricole est une occupation digne de leurs talents et de leur intelligence, au lieu d'encourager le jeune homme dans son projet, ils feront tout en leur pouvoir pour l'en détourner, et le décourager avant même qu'il ait fait le moindre essai. Ils lui montreront l'homme des champs peinant, suant, exposé à toutes les intempéries, à la pluie et aux ardeurs du soleil, la terre épuisée ne donnant que de chétives récoltes et payant à peine les frais de production. Ils lui diront: soyez ce que vous voudrez, mais fuyez l'agriculture. Puis, pour convaincre ce jeune homme, ils ne reculeront pas devant les avancées les plus erronées.

Ceci nous rappelle un fait récent. Un de nos amis décidé à engager son capital dans l'industrie agricole voulut préalablement obtenir l'opinion des cultivateurs les plus riches de la localité. Tous à l'unanimité lui répondirent: Ne faites pas cela, ne soyez pas cultivateur, la culture ne paie pas, vous allez dépenser votre capital et bientôt vous regretterez votre funeste résolution.

Aujourd'hui, ce jeune homme est entré dans le commerce, peut-être réussira-t-il, nous le lui souhaitons cordialement, d'ailleurs il a l'intelligence des affaires; mais l'art agricole n'en a pas moins perdu un homme intelligent, capable et dont les connaissances auraient servi beaucoup au progrès agricole.

Si maintenant nous demandons aux cultivateurs pourquoi l'agriculture ne paie pas, ils vous donneront une réponse toute faite, qu'ils répètent parce qu'ils l'ont entendu dire et qu'ils n'ont pas même songé à vérifier dans leur propre pratique.

La terre est pauvre, les récoltes sont faibles; les animaux consomment beaucoup et rapportent peu; l'entretien des vaches coûte plus que la valeur du beurre ou du fromage qu'elles donnent; les moutons sont une ruine pour la terre et pour le propriétaire; les porcs sont encore moins avantageux et on ne doit entretenir de ces animaux que ce qu'il faut pour utiliser les déchets de toutes sortes que produit une culture. En un mot, pour vivre par la culture il faut être déjà riche, ou avoir une position lucrative qui permette de payer les frais d'exploitation; en dehors de ces conditions la vie agricole est une vie de misère et de privations. Telles sont les réponses que reçoivent ceux qui demandent aux cultivateurs s'il est avantageux de cultiver.

La terre est pauvre, les récoltes sont faibles. Cela est vrai; mais la terre pauvre peut facilement être enrichie et les récoltes rendues deux, trois, quatre fois plus fortes. La terre s'appauvrit par le manque d'engrais et elle s'enrichit par les fumures convenables. Des terres soumises à la culture depuis des siècles et situées sous un climat moins fa-

vorable que le nôtre ont néanmoins conservé leur fertilité jusqu'à nos jours, elles sont même devenues plus fécondes qu'au début de leur exploitation. Ce phénomène, très-étonnant pour la plupart des cultivateurs canadiens, est cependant expliqué avec facilité. L'engrais est la matière première de l'agriculture, c'est lui qui fournit aux plantes les aliments dont elles ont besoin, c'est par lui, par conséquent, que l'on entretient et que l'on augmente la fertilité d'un sol.

Engraissons donc nos terres et nous ne dirons plus qu'elles sont pauvres et que nos récoltes sont faibles. La culture anglaise nous fournit un bel exemple de la puissance de l'engrais. Depuis l'introduction des fortes fumures en Angleterre, la production a augmenté dans des proportions dont nous ne voyons que très-peu d'exemples et certainement inconnues chez nous. Le cultivateur anglais recueille d'immenses quantités de fumier de ferme, néanmoins cela ne lui suffit pas; il y ajoute beaucoup de guano et d'autres engrais fournis par le commerce. C'est par ce moyen qu'il a pu élever le produit moyen du blé jusqu'à trente minots par arpent et que nous y voyons même des rendements de soixante minots par arpent. Dans ces circonstances, on comprendra sans difficulté, que l'industrie agricole doit être avantageuse.

En ce qui concerne les profits donnés par les vaches, nous devons dire qu'ils dépendent beaucoup de l'habileté et du jugement avec lesquels ces bêtes sont tenues et de la méthode d'après laquelle leurs produits ont été préparés. Un cultivateur peut obtenir d'une vache un produit de quarante à quarante-cinq piastres, tandis qu'un autre n'en obtiendra pas plus de dix et un troisième pourrait même se trouver en perte si ses travaux sont faits sans le tact nécessaire; mais il faut avouer que pour subir une perte sur la tenue des vaches laitières en Canada il faut avoir opéré avec une négligence et un manque de tact impardonnables.

Il n'y a aucune espèce animale qui puisse améliorer aussi sûrement et aussi rapidement une terre, vieillie et épuisée par la culture sans engrais, que les moutons. Ce sont les animaux par excellence des cultures les plus pauvres comme des plus riches. Et ici encore nous en appelons à l'expérience de l'Angleterre. La population de ce pays est beaucoup plus dense que la nôtre, les marchés sont aussi beaucoup plus nombreux; et, cependant partout on regarde l'entretien des moutons comme la pierre fondamentale de la prospérité agricole. Dans presque chaque culture on rencontre de grands troupeaux de moutons qui donnent des profits considérables partout où ils sont traités avec intelligence.

Les hommes qui nous disent que le mouton est la ruine d'une culture ne savent pas ce qu'ils disent, et nous pouvons dire avec assurance que si notre culture canadienne gardait plus de moutons elle aurait plus de succès qu'elle n'en a actuellement.

Il existe en ce pays un préjugé général contre les moutons; ce qui a donné lieu à ce préjugé, c'est, croyons-nous, le fait que nous n'avons jamais tenu les meilleures races et que nous leur avons refusé les soins et l'attention que nous accordons aux autres branches de la culture. Mais le temps viendra peut-être bientôt où cette insouciance disparaîtra et que nous comprendrons mieux où est notre intérêt.

Quant au porc, nous pensons, avec la plupart des cultivateurs, que l'entretien de cet animal, d'après la méthode ordinaire, n'est pas profitable; et qu'alors deux ou trois porcs, pour utiliser les déchets de cuisine et de laiterie, sont tout-à-fait suffisants. Mais nous connaissons des agriculteurs qui considèrent l'entretien du porc comme une branche impor-

tante de leur exploitation, qui le soumettent à un bon système d'élevage, le nourrissent avec soin, propreté et attention, et qui font autant de profits qu'avec tout autre espèce animale. Le porc est alors avantageux parce que tout est fait avec précision et jugement.

En somme la culture routinière est ruineuse; mais la culture améliorée conduite avec intelligence et savoir, est certainement avantageuse et peut prendre place au milieu des industries les plus lucratives.

REVUE DE LA SEMAINE

Lundi, le 26 mai dernier, Son Excellence le Gouverneur-Général, accompagné d'un détachement de cavalerie commandé par le capitaine Spark et d'une garde d'honneur de cent soldats de la garde à pied du Gouverneur, se rendit aux bâtisses du Parlement pour effectuer la prorogation des Chambres.

Lorsque Son Excellence fut rendu dans la Chambre du Sénat, le greffier lut la liste des bills adoptés par les deux Chambres; après quoi le Gouverneur-Général prononça la clôture de la première session du troisième parlement de la Puissance.

Dans le discours qu'elle prononça en cette occasion, Son Excellence remercia nos honorables députés du zèle qu'ils ont montré pour les intérêts publics pendant tout le cours de la session; puis elle les félicita tout particulièrement d'avoir adopté une loi électorale appropriée aux besoins des différentes provinces et un acte d'amendement pour les Elections contestées, qui auront pour effet d'assurer à l'avenir des élections paisibles et exemptes de corruption.

Le Gouverneur Général dit ensuite que la mesure relative à la construction du Chemin de fer du Pacifique, adoptée par les Chambres, mettra le Gouvernement en état de procéder aussitôt que possible à l'exécution graduelle de l'entreprise. Il espère en outre que la loi qui pourvoit à l'établissement d'un collège militaire donnera au service militaire des officiers choisis et parfaitement instruits.

En terminant Son Excellence annonça que les négociations entreprises au sujet de la compensation due au Canada d'après le Traité de Washington sont en voie de progrès et réaliseront notre juste attente. Nous avons raison, ajouta-t-elle, de nous réjouir en voyant la paix et la prospérité fleurir en dedans de nos frontières et puisse le pays jouir sans interruption de ces bienfaits inestimables.

— Parmi le grand nombre de bills sanctionnés en ce jour par Son Excellence, les plus importants au point de vue de l'intérêt général sont les suivants :

Acte pour autoriser le prélèvement d'un emprunt en faveur de certains travaux publics, avec le bénéfice de la garantie impériale pour une partie de cet emprunt.

Acte pour amender la 31^e Victoria, chapitre 44 et autres actes d'amendement de la même, et le tarif des droits de Douane imposés par le dit acte, et pour modifier certains droits d'accise.

Acte pour établir un Collège Militaire dans l'une des Villes de garnison du Canada.

Acte pour amender l'acte des Terres de la Puissance.

Acte pour rendre meilleures les dispositions de l'acte des Elections contestées de la Chambre des Communes, et concernant d'autres matières s'y rattachant.

Acte pour amender l'acte concernant le revenu de l'Intérieur et pour prévenir la falsification des comestibles et des breuvages.

Acte pour continuer pour un temps limité l'application

de la loi concernant la faillite de 1869 et ses amendements.

Acte pour amender les actes concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada, et pour appliquer ces actes à la Province de l'Île du Prince Édouard.

Acte pour amender l'acte pour faire de plus amples stipulations concernant les droits de douane à Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, et pour empêcher l'importation et la fabrication des liqueurs enivrantes dans ces territoires.

Acte pour amender la loi concernant les lettres de change et les billets promissoires.

Acte pour amender l'acte concernant l'élection des Membres de la Chambre des Communes.

Acte pour pourvoir à la construction du Chemin de fer du Pacifique.

Acte pour pourvoir plus amplement à l'inspection de certains produits canadiens.

Acte pour octroyer à Sa Majesté, des sommes d'argent requises pour défrayer les dépenses du service public durant les années fiscales finissant respectivement le 30 juin 1874 et le 30 juin 1875 et pour autres fins relatives au service public.

L'acte pour amender l'acte d'extradition de 1873, a été réservé pour le signifier au bon plaisir de Sa Majesté.

A part ces actes d'utilité générale, Son Excellence en a sanctionné une foule d'autres qui sont presque tous des actes d'incorporations pour diverses sociétés.

Maintenant que la session est finie, si nous demandions aux nombreux représentants des districts agricoles ce qu'ils ont fait ou essayé de faire en faveur de l'agriculture, quelle réponse recevrons-nous ?

Le cultivateur commande par le nombre dans toute la Puissance, s'il le voulait ses affaires et ses intérêts seraient les premières questions mises devant la Chambre; du moment qu'un représentant élèverait la voix pour faire connaître les besoins de l'agriculture, on s'empresserait de l'écouter et l'on satisferait à ses justes exigences; cependant, chose triste à constater, c'est tout le contraire qui a lieu. En Chambre, la classe agricole est entièrement oubliée, ses intérêts et ses besoins, sont méconnus et foulés aux pieds. Tout passe généralement avant l'agriculture. Tout pour le commerce et les industries et rien pour l'agriculture. La moindre compagnie d'assurance, la plus insignifiante association pourvu qu'elle ne soit pas agricole est sûre de trouver en Chambre des membres pour la défendre et une majorité pour lui donner gain de cause.

Il a été formé, pendant la session qui vient de finir, un comité pour les intérêts agricoles. Qu'a fait ce comité ? Rien ou presque rien. Il a présenté un rapport demandant la protection en faveur de l'agriculture. On s'en n'est pas occupé et on a rejeté le rapport sous le futile prétexte qu'il empiète sur les conclusions d'un autre comité. On a amendé et augmenté le tarif des douanes et de l'accise. Certaines clauses de cet amendement sont, de l'aveu de tous, excessivement préjudiciables à l'agriculture; mais quelques membres seulement ont réclamé en faveur de l'industrie rurale lésée.

Pourquoi cela ? pourquoi les intérêts de l'agriculture sont-ils si mal servis par ceux-là mêmes qui en sont les défenseurs naturels, par les représentants des districts agricoles ? C'est que ces représentants ne comprennent pas les véritables intérêts de l'agriculture, qu'ils n'ont pas la moindre intelligence de ses besoins; c'est que les districts agricoles, qui pourraient commander en Chambre, confient leurs plus précieuses affaires à des gens qui pour la plupart

ont intérêt à les faire manquer.

Oui, voilà le grand mal de notre situation actuelle. L'agriculture n'est pas convenablement représentée au Parlement. Les cultivateurs refusent généralement de donner leurs suffrages aux hommes dont les intérêts sont identiques aux leurs; leur amour du clinquant et des phrases sonores les pousse entre les bras de gens qui vont en Chambre bien moins dans le but de faire les affaires publiques que de travailler à leur propre fortune.

Le plus simple bon sens obligerait les cultivateurs à élire des cultivateurs ou des personnes qui ont de grands intérêts dans l'exploitation du sol et qui profiteront elles-mêmes des avantages que l'agriculture pourra obtenir. Mais le bon sens est généralement très-maltraité dans les élections. On élira bien un avocat sans cause, un médecin sans patients, un notaire sans clients, pourvu qu'il soit *grand juriste* et grand *habileur*; mais l'agriculteur intelligent, instruit et sincère verra ses concitoyens lui tourner le dos.

Il aura beau leur démontrer que les avocats, les notaires, les médecins ne connaissent pas le plus souvent les besoins de l'agriculture, que ces hommes appartiennent à une classe dont les intérêts sont souvent opposés à ceux de leurs électeurs ruraux; rien n'y fera; les cultivateurs l'écouteront à peine et ils réserveront leurs applaudissements ainsi que leurs suffrages pour des gens qui, une fois satisfaits, s'occuperont guère des intérêts agricoles.

Voilà les centres industriels ou commerciaux. Ils ne vont jamais chercher leurs représentants dans la classe agricole et pourtant ils ne sont pas rares les agriculteurs assez instruits et assez intelligents pour les représenter dignement. Au contraire, avec un tact et une prudence dignes d'être imités, ils choisissent au milieu d'eux les hommes les plus capables de faire valoir leurs droits. Le commerce élit des marchands, l'industrie des industriels et si quelquefois un avocat, un notaire ou un médecin obtient un mandat c'est parce qu'il a de grands intérêts engagés dans le commerce ou l'industrie.

A la campagne, c'est tout le contraire qui a lieu.

Cultivateurs! comprenez donc enfin vos intérêts. Choisissez vos représentants parmi les hommes qui appartiennent à la même classe que vous ou dont les intérêts sont intimement liés aux vôtres, et bientôt vous vous apercevrez que vos droits ne sont plus méconnus.

Une fête de Ste. Anne de la Pocatière.—Mercredi, le 27 mai dernier, une splendide démonstration avait lieu au Collège de Ste. Anne, à l'occasion de la Fête du Révd. Supérieur de l'Institution.

Cette fête n'est pas seulement la fête du Collège, elle est encore celle de toute la paroisse. Depuis la fondation du Collège par le regretté C. Fr. Painchaud, Ste. Anne de la Pocatière s'est identifiée avec l'institution qu'elle a puissamment aidé à établir; les joies et les douleurs de l'une ont été les joies et les douleurs de l'autre. Le collège se réjouit il, la paroisse se réjouit avec lui; dans toutes les fêtes et les démonstrations les paroissiens ont leur place marquée à l'avance.

Cette année, la fête du Révd. Supérieur n'a pas fait exception à la règle générale; quoique les cultivateurs fussent fort occupés, la paroisse n'en prit pas moins une part active à toutes les réjouissances.

Dans la soirée, une séance littéraire, dramatique et musicale inaugura le commencement de ces réjouissances. Dès sept heures, une foule de membres du clergé et de laïques venus de toutes les paroisses environnantes se pressaient dans la salle des séances devenue trop petite pour la circonstance.

Nous y avons remarqué entre autres, Son Honneur le Juge A. B. Routhier ainsi que Messieurs les curés de l'Islet, St. Cyrille, St. Jean, St. Aubert, St. Roch, Ste. Louise, Ste. Anne, St. Onésime, Rivière Ouelle, St. Pacome, St. Denis, St. Philippe, Kamouraska, Cacouna, Ste. Hélène, St. Pierre, St. Alexandre, St. Arsène, etc.

La séance commença par un chant en l'honneur de l'Académie de St. Thomas d'Aquin. Puis M. Thomas Chapaïs prononça le discours d'ouverture. Avec un talent, un tact et un choix d'expressions parfaits, ce jeune homme démontra l'immense influence de l'éducation sur les peuples et les sociétés; appuyé sur l'enseignement de l'Eglise, il fit voir que la Religion seule a mission d'instruire les peuples, que l'éducation dite cléricale est la seule capable d'apprendre aux nations leurs devoirs envers Dieu et envers elles-mêmes; tandis que l'éducation dite laïque, le plus souvent athée, n'a produit que des désastres, qu'elle a été et qu'elle est encore la principale cause de la décadence des peuples.

Après quelques morceaux de musique exécutés avec une grande perfection par la bande du Collège, messieurs les élèves firent entendre un *Cantate à Pie IX* due à la plume de Son Honneur le Juge A. B. Routhier et mise en musique par M. l'abbé Et. Grondin.

Voici les paroles de cette cantate :

A PIE IX

CANTATE

RÉCITATIF.

Sur les bords désolés de la pauvre Italie
La Révolution arborait ses drapeaux :
Un fantôme de roi d'une race avilie,
Déshonorait son front de ses viles oripeaux.
Rome avait succombé sous la force brutale
Le flot des ennemis inondait ses remparts,
Et le monde touchait à cette heure fatale
Où le mal triomphant grandit de toutes parts.
Sur la Ville-Eternelle un souffle parricide
Passait en répandant la nuit et la terreur ;
Comme Jérusalem, au jour du Déicide,
La cité se voilait de ténébreux horreur.
Sur ses chemins déserts des cohortes immondes
Étalaien leur audace et leur impiété ;
Les blasphèmes troublaient les ténèbres profondes
Et se mêlaient aux cris : à bas ! la Papauté !

Et le Pontife saint de l'Eglise Romaine,
Au fond de son palais devenu prisonnier,
Agenouillé, pleurait sur la malice humaine,
Et, les yeux vers le ciel, ne cessait de prier.

Un ange détaché des célestes phalanges
De son aile essuyait les larmes de ses yeux,
Et dans les airs ravis le cœur saint des Archange
Chantait en son honneur cet hymne harmonieux :

CHŒUR.

Gloire à l'Eglise indestructible
Dont rien ne ternit la splendeur ;
Gloire à son Pontife Infaillible
Dont la faiblesse est la grandeur.
Vive Pie IX ! nouveau Saint-Pierre,
Il aura sa longévité,
Son règne glorieux sur terre,
Sa gloire dans l'éternité !

PREMIÈRE VOIX.

Frères, chantons comme les anges,
En ce jour, un hymne sacré :
De nos cœurs offrons les louanges
A notre Père vénéré ! —
Gloire à l'Eglise, etc., etc.

SECONDE VOIX.

Un glaive a transpercé son âme,
Son cœur débordé d'afflictions,
Couvrons les cris d'un peuple infamé
Du bruit de nos acclamations,
Frères, chantons comme les anges,
En ce jour, un hymne sacré ;
De nos cœurs offrons les louanges
A notre père vénéré! —

Les 2 voix.

Gloire à l'Eglise indestructible
Dont rien ne ternit la splendeur ;
Gloire à son Pontife Infaillible
Dont la faiblesse est la grandeur.
Vive Pie IX ! nouveau Saint-Pierre ;
Il aura sa longévité,
Son règne glorieux sur terre,
Sa gloire dans l'éternité!

Jours de tristesse,
Disparaissez ;
Chants d'allégresse,
Retentissez !
De l'espérance le jour a lui ;
O Providence
Veillez sur lui !!!

A. B. ROUTHIER.

Kamonnaska, 10 Juin 1873.

Les élèves jouèrent ensuite un superbe drame intitulé *l'Expiation*. Ce drame d'une exécution difficile fut cependant rendu avec une rare perfection, et tous les acteurs furent vivement applaudis.

Vers la fin de la soirée Son Honneur le Juge A. B. Routhier daigna adresser la parole à l'assistance. Dans son discours, il s'attacha surtout à développer les avancés de M. Thomas Chapais et à les démontrer par les faits dont nous sommes actuellement les témoins.

Enfin la fête se termina par un superbe feu d'artifice préparé par MM. les Professeurs du Collège eux-mêmes.

Ordinations

Les ordinations suivantes ont été faites à la Cathédrale de Québec, samedi matin le 30 mai, par Mgr. l'Archevêque :

Sous-diacres : M. Anselme Napoléon Rhéaume, du Diocèse de Québec, et M. William McPherson, du Diocèse d'Archiebat.

Prêtres : MM. Jos. Felix Gendron, de St Casimir ; Octave Pelletier, St. Paschal ; Narcisse Proulx, St. Pierre Rivière-du-Sud ; Fortunat Léonide Pelletier, Cap St. Ignace ; Ls. Zéphirin Caron, St. Jean Port-Joly ; Jos. James D. Ballentyne, N.-D de Québec ; F. X. Lachance Mayrand, Deschambault ; et Richard Alexandre Browne, du Diocèse de Savannah.

Et dimanche, le 31 : — *Diacres* : — MM. Ans. N. Rhéaume et W. McPherson.

Emprunt par les frères de la charité

Les Frères de la Charité dont la Maison mère est à Gand en Belgique, ont un établissement à Montréal fondé depuis environ dix ans.

Le but des Frères de la Charité est de réformer les jeunes garçons en danger de se perdre, ou déjà entrés dans la voie de la perdition, cette classe d'enfants dont sont malheureusement remplis les villes, et qui deviendront plus tard une disgrâce et un fléau pour la société.

Malgré le manque de ressources, les Frères ont réussi à fonder à Montréal une maison de refuge pour les jeunes gens dont on vient de parler, et déjà l'œuvre produisait des résultats les plus satisfaisants, quand on est venu réclamer leur service pour l'Ecole de Réforme.

Le Gouvernement rétribue les Frères pour la tenue de cette Ecole où se trouve près de 200 jeunes délinquants condamnés par les tribunaux. La presse du pays, tant catholique que protestante, a fait connaître à différentes reprises, jusqu'à quel point les Frères de la Charité ont pu réussir dans l'œuvre qui leur a été confiée.

Toutefois, ce n'est pas sans de grands sacrifices de leur part que l'Ecole de Réforme a été mise sur un pied aussi élevé, et malgré la libéralité du Gouvernement, ils sont obligés de contracter les dettes au montant de \$20,000. Car ce que veulent les Frères ce n'est pas de faire de l'argent, mais de faire un établissement qui soit un honneur pour le pays et un bienfait pour la société.

Aussi malgré les fortes dépenses déjà encourues, les Frères font construire de grands et de beaux ateliers de 200 pieds de long sur 35 de large, une partie à deux étages l'autre à trois.

Le lieu servant de chapelle est devenu trop étroit pour la population actuelle de la Réforme : il faut de toute nécessité bâtir une chapelle.

Il faut aussi pourvoir des choses nécessaires à leur fonctionnement, les nouveaux ateliers de menuisiers, ébénistes, sculpteur, etc., etc., que les Frères veulent ouvrir dans l'intérêt de leur élèves.

Pour toutes ces dépenses les Frères prennent la liberté de s'adresser pour la première fois au public, qui a tant à cœur le succès de l'œuvre importante dont ils sont chargés.

Voici le mode d'après lequel ils ont résolu de faire cet appel. —

Toutes les personnes qui veulent favoriser l'œuvre en question sont priées de prêter aux Frères de la Charité une somme de 5, 10, 15 piastres jusqu'à 1000 piastres avec intérêt de 5 par 100 pour l'espace de 10 ans, cinq par cent est l'intérêt payé par les banques d'épargne. Ceux qui ne pourraient pas laisser leur argent pendant 10 ans seront payés à demande avec les intérêts qui leur seront dus.

Garantie. — Comme garantie, le Supérieur des Frères de la Charité est autorisé par qui de droit à hypothéquer la propriété qu'ils possèdent, dont la valeur est d'environ \$150,000, et qui n'est grevée d'aucune charge, ni hypothèque quelconque.

Manière de faire ce prêt. — Avec la bienveillante permission de nos Seigneurs les Evêques de la Province de Québec, il est à espérer que Messieurs les Curés ou Vicaires dans chaque paroisse voudront bien dans l'intérêt de l'œuvre, se charger de faire parvenir au Supérieur des Frères les sommes prêtées, pour lesquelles un billet en forme sera envoyé à chaque prêteur.

Les personnes ayant occasion de venir à Montréal ou voulant leur envoyer par lettre ou autrement l'argent qu'elles voudraient leur prêter, recevront personnellement ou par la malle les garanties nécessaires.

Dans les villes, des personnes charitables, dont ils feront connaître les noms, se chargeront aussi de recevoir l'argent et de leur faire parvenir, soit par la malle ou autrement, ils se chargeront de leur côté de faire remettre à chacun un reçu pour la somme prêtée.

Une aumône quelque minime qu'elle soit sera aussi reçue avec la plus profonde reconnaissance.

C'est la première fois, comme nous l'avons déjà dit, que les Frères de la Charité font un appel au public. Dans le temps où ils manquaient même du nécessaire, ils ont souffert en silence attendant des jours meilleurs ; aujourd'hui ils sont poussés à cette démarche par l'importance de l'œuvre qu'ils poursuivent, et dont le bon succès intéresse la société tout entière.

Ce qu'ils reçoivent du Gouvernement suffirait s'ils voulaient se contenter de satisfaire aux exigences de leur contrat. Mais dans l'intérêt de la société, ils croient devoir faire plus, et mettre leur école sur un pied aussi parfait que possible.

Tout citoyen, tout père de famille surtout, est intéressé au succès de l'œuvre de la réforme des jeunes gens. Quel est celui qui peut se dire qu'il ne sera pas heureux de trouver un jour cet asile pour quelqu'un des siens ? Voilà pourquoi ils font un appel à tous les habitants de la Province de Québec pour souscrire à cet emprunt.

Ceux qui ont quelque argent dont ils peuvent disposer feront tout à la fois un placement sûr et en même temps favoriseront une œuvre patriotique et religieuse.

Nous devons ajouter que toutes les personnes qui favoriseront

de quelque manière que ce puisse être l'œuvre en question, seront rangés parmi les Bienfaiteurs de l'Institut. Or, il se dit à perpétuité dans cette maison deux messes par semaine pour tous les Bienfaiteurs vivants et défunts.—ÉCOLE DE RÉFORME RUE MIGNONNE, No. 487, MONTRÉAL.

Procédés pour mettre en végétation les arbres récemment plantés qui tardent à pousser

Lorsque de jeunes arbres, après avoir été plantés, boudent à la reprise, pour employer une expression vulgaire, c'est-à-dire tardent trop à se mettre en végétation, ce qui doit avoir le plus souvent pour résultat de les laisser sécher et périr, il importe de mettre fin le plus promptement possible à cette lenteur de reprise, qui est la conséquence forcée de l'état des racines plus ou moins desséchées. Le procédé indiqué par M. Oberdieck a pour effet de remédier sûrement, en peu de jours, à cet état de choses. Ce procédé consiste à déplanter de nouveau l'arbre qu'on veut obliger à entrer en végétation, à en rafraîchir les racines, à le remettre en terre immédiatement après cette opération, enfin à lui donner ensuite un fort arrosement. L'effet de cette nouvelle taille des racines s'explique sans peine: en général, les jeunes arbres qui, après leur plantation, tardent à pousser sont ceux dont, pour une cause quelconque, les petites racines, agent essentiel de la reprise, ont plus ou moins souffert à leur extrémité déjà une fois rafraîchie. Or, dans cet état, la section des racines se trouve au milieu de la terre humide comme un corps inerte qui ne peut en absorber l'humidité. Il faut donc enlever cet extrémité sèche et inactive, et, en formant une nouvelle section fraîche, permettre aux racines d'introduire dans l'arbre l'eau sans laquelle il ne peut végéter. Comme exemple des bons résultats de cette opération, M. Oberdieck cite l'observation suivante: A l'automne de 1862, il fut obligé de transporter sa pépinière à une assez grande distance de son premier emplacement. Il dut, pour cela, déplanter plus de 800 jeunes arbres vigoureux qui ne furent replantés qu'au printemps de 1863, et qui, à la fin du mois de juin, n'avaient pas encore commencé à pousser. Leur écorce commençait même alors à se rider. La cause de ce retard fâcheux était que ces arbres n'avaient pas été ménagés suffisamment pendant le transport, et que, dans la replantation, on n'avait pu employer que des ouvriers peu exercés, de simples laboureurs, qui, après avoir rafraîchi les racines, les avaient laissées exposées au soleil et au vent desséchant du mois de mai pendant quelquefois une heure. M. Oberdieck apprit plus tard qu'après la plantation, ces arbres avaient été arrosés trop peu abondamment, ou même plusieurs pas du tout. Il mit alors fin à ce retard fâcheux en y appliquant son procédé. Depuis cette époque, il a eu occasion d'en faire plusieurs fois l'application, et toujours il a vu les jeunes arbres qui étaient restés en retard pour la reprise, ne pas tarder plus de six à huit jours à montrer des pousses après qu'ils avaient été replantés à la suite d'une nouvelle taille des racines. Il ajoute que, depuis qu'il a conseillé l'emploi de ce procédé, il a appris que plusieurs arboriculteurs en ont obtenu également les meilleurs résultats.

Le travail de M. Oberdieck a encore pour objet de signaler un procédé nouveau qui lui a été communiqué par M. Von Sehlen comme permettant aussi de donner à un jeune arbre en retard pour sa mise en végétation la sève qui lui est nécessaire pour commencer à pousser. Voici en quoi consiste ce procédé: Lorsque les sections des racines ont séché ou que la terre est trop sèche, les arbres plantés ne poussent pas; cela tient au défaut de sève, ou plus exactement à son insuffisance. La voie naturelle par laquelle elle leur arrive habituellement est celle des racines; mais si celles-ci sont hors d'état de fonctionner, on peut essayer de suppléer à leur inactivité. Or, dit M. Von Sehlen, de quelque manière que l'eau arrive dans la plante pour y dissoudre les matières nutritives en réserve et former ainsi de la sève, peu importe. Partant de cette idée, il a imaginé d'adapter à l'arbre en retard un cylindre de verre sans fond, dont un tube de caoutchouc relie l'ouverture inférieure à la section d'une branche fraîchement coupée; on remplit ce cylindre d'eau, qu'on voit disparaître peu à peu, à mesure qu'elle est absorbée. En général, on est obligé d'ajouter plusieurs fois du liquide dans le vase avant que l'arbre

ait commencé à pousser. Sur quatre expériences que M. Von Sehlen a faites d'après ce procédé, deux lui ont réussi et deux ont échoué; il est vrai que, dans ces deux cas d'insuccès, ayant examiné les racines des arbres, il a reconnu qu'elle étaient entièrement sèches, et dès lors hors d'état de remplir aucune fonction. Il serait intéressant de faire de nouvelles expériences sur ce procédé, qui toutefois, il faut bien le dire, est beaucoup moins simple, plus dispendieux que le premier, et dont l'application pourrait être assez difficile dans un assez grand nombre de circonstances.

Les haies vives

La création des haies vives, à laquelle nous portons tout l'intérêt mérité, va recevoir une nouvelle impulsion pour l'arrivée au milieu de nous d'un compatriote, dont on va lire la lettre ci-après. C'est grâce à nos démarches auprès du Révérend M. Letellier, et au patriotisme de ce dernier, que Mons. Drolet s'est déterminé à revenir au Canada pour se rendre utile à nos compatriotes.

Nous devons profiter de l'occasion pour dire que les graines de *Honey Locust* que nous avons fait importer par M. Evais sont à peu près toutes semées en ce moment; de son côté, M. Drolet essaye les *Orangers Sauvages*, de sorte que nous aurons une double expérience à la fois. Nul doute que la plante qui sera reconnue supérieure ne s'étende rapidement par toute la Province.

Béancourt, 22 Mai 1874.

J. A. Chicoine, Ecr., Rédacteur de la *Semaine Agricole*.

Cher Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que je suis décidé de me rendre à vos désirs et de fonder une pépinière de *haies vives* en Canada. J'arrive de Ste. Anne où je réside depuis 22 ans, et j'ai apporté avec moi une quantité considérable de graines d'*Orangers sauvages* que je sème en ce moment à Béancourt. L'ensemencement actuellement 400.000 plants, qui seront prêts à être vendus, l'espère, au printemps 1875. Mes prix ne sont pas encore déterminés mais j'entends être aussi libéral que possible. Comme l'entreprise nécessite de grands sacrifices de ma part, je compte sur votre appui et l'appui des cultivateurs de la Province en général. Je ne doute pas, du reste, de cet appui d'après ce que le Révd. M. Letellier et vous m'avez exposé, et je ne veux d'ailleurs offrir mes plants en vente qu'après avoir fait des épreuves. J'ai apporté avec moi des plants qui ont poussé aux Illinois et s'ils réussissent à bien prendre dans ce pays, il n'y a plus de doute sur le succès.

Vous recevrez en même temps que la présente, trois cents de ces plants que je vous envoie pour en faire vous-même l'essai.

LUDGER DROLET.

Si j'avais vingt ans

Si j'avais vingt ans, aimant l'air pur des champs, l'eau limpide des fontaines, les loix, les fleurs, la verdure, et surtout la liberté, je me ferais cultivateur.

J'étudierais les lois de la nature, l'analyse des plantes, leur nourriture, la composition physique et chimique du sol; puis, j'étudierais la fabrication des engrais. J'étudierais encore la composition des eaux des sources, des ruisseaux, des torrents, afin de les attirer sur mes champs pour les vivifier, ou de les en éloigner si elles contenaient des principes nuisibles aux plantes.

Et quand mon instruction primaire agricole serait faite, je m'appliquerais à l'étude de la comptabilité agricole.

Ensuite je me ferais garçon de labour dans une de nos fermes modèles, afin d'apprendre à me servir des instruments agricoles que je devrais plus tard mettre dans les mains de mes ouvriers, et leur apprendre, au besoin, à s'en servir.

Puis, je suivrais un petit cours de médecine vétérinaire, afin de pouvoir donner les premiers soins à mes bestiaux malades, et j'étudierais les lois de l'hygiène.

Alors ayant appris toutes les connaissances élémentaires que devraient avoir tous les cultivateurs, je parcourrais les différents pays, afin de me fixer là où le sol m'offrirait les meilleures conditions de succès.

Je fuirais les terres imperméables à sous-sol de tuf ferrugi-

noix, qui s'oppose complètement aux aspirations pulmonaires de la terre, et ne permet pas aux vapeurs intérieures d'arriver à la surface et de former cette rosée bienfaisante qui remplace la pluie et se condense la nuit sur les plantes pour leur donner la vie.

Je fuirais aussi les terres trop légères, les terres trop siliceuses, trop argileuses, trop humides et trop brûlantes.

Puis enfin, me voici au plus difficile, je rechercherais une femme simple, bonne, laborieuse, d'une instruction ordinaire, d'une bonne éducation de famille, qui aimerait les champs, la basse-cour et tout ce qui la compose, et qui, outre les qualités d'une bonne ménagère, saurait, dans ses moments de loisir, parler ce langage des Dieux qu'on nomme l'harmonie; ce langage que dans les veillées d'hiver, on devrait apprendre aux villageois, afin de leur rendre attrayant le séjour des champs, et mettre dans la mémoire des jeunes filles de saines et morales poésies et dans le cœur des jeunes garçons des hymnes d'amour de la patrie et du travail. Ces exercices remplaceraient avantageusement les hurlements discordants que l'on entend souvent aux cabarets.

Alors les mœurs s'adouciront, les fêtes du village seraient plus attrayantes, et l'émigration si regrettable des champs vers la ville cesserait quand la joie et les plaisirs honnêtes feraient suite au travail.

Voilà tout ce que je voudrais faire si j'avais vingt ans.—**SUR-IT-DAMITE.**

Graines de betteraves

Voici le moment venu de semer en place la betterave destinée à l'alimentation du bétail. Les cultivateurs ne sauraient prendre trop de soins pour s'assurer autant que possible de la qualité des graines qu'ils ensementeront. Celles d'un an germent vite, et on peut, par conséquent, très-promptement distinguer les rangées et donner un premier binage pour combattre la mauvaise herbe; tandis qu'avec les graines vieilles, mettant beaucoup plus de temps à sortir, on est exposé à voir l'herbe prendre le dessus et à ne plus pouvoir s'en rendre maître.

Le sarrazin

Le retard qu'éprouvent les semences ce printemps va être cause que beaucoup de champs destinés à pousser du grain seront laissés en friche. Nous pensons l'occasion bonne pour conseiller d'ensemencer ces pièces en sarrazin, non pas précisément dans le but d'en faire la récolte après maturité mais bien de l'enfourer en vert comme engrais. On attend que le sarrazin soit en fleur, on l'abat avec un rouleau, puis on l'enterre par un labour. L'année suivante on a une pièce très-riche et capable d'être mise en prairie.

Nous espérons que beaucoup de nos lecteurs se rendront à notre conseil et qu'ils nous feront connaître les résultats obtenus.

Il ne faut pas mesquiner sur la semence, et ne pas craindre de semer très-fort.

Petite Chronique

— Les travaux agricoles se poursuivent partout avec un redoublement d'activité dans le comté de Richelieu. On s'aperçoit que les cultivateurs veulent regagner le temps forcément perdu.

— Les travaux des champs avancent rapidement dans le comté de St. Hyacinthe, et l'apparence générale des prairies et du jeune grain ne laisse rien à désirer.

Loi relative à l'inspection des poids.—La loi relative à l'inspection des poids et mesures ne reviendra en force que six mois après une proclamation du Gouverneur-Général à cet effet. Cette proclamation sera lancée vers la fin de juillet ou le commencement d'août.

Importance des manufactures dans une localité.—Le conseil municipal de Coaticooke a passé une résolution offrant 10,000 piastres de bonus à toute compagnie manufacturière qui s'y établirait avec un capital de 50,000 piastres et devant employer au moins cent ouvriers; ou bien la somme de 20,000 piastres à toute compagnie ayant un capital de 100,000 piastres et employant deux cents ouvriers.

Les assurances sur la vie.—Nous lisons à ce sujet dans l'*Echo de Lévis*: L'un des plus utiles progrès réalisés par les économistes modernes est sans contredit l'assurance sur la vie. Elle a acquis dans quelques années une immense popularité dans le monde entier: une popularité qu'aucun perfectionnement matériel ne pourra atteindre. Mais aussi, comme il arrive dans l'application de toute idée nouvelle, chaque année a marqué un nouveau progrès dans l'histoire de l'assurance sur la vie, et elle en est arrivée aujourd'hui à un degré de perfection tel, qu'on peut entrevoir, dans un avenir rapproché, le jour où elle aura pénétré sous tous les toits, celui du pauvre comme celui du riche. Celui-ci s'en servira comme d'un abri contre les revers et les inconstances de la fortune, celui-là comme d'une protection pour le jour où la vieillesse aura rendu ses bras impuissants; sans compter l'avantage que tous deux retireront du but direct de l'assurance sur la vie, qui est de parer aux risques, aux dangers et aux incertitudes de la vie.

Jusqu'aujourd'hui nous avons eu les *caisses d'Épargne* et les *assurances sur la vie*. Les premiers offrent au père de famille économe, un moyen d'amasser quelques épargnes pour ses vieux jours et d'assurer l'existence des familles. Mais la mort survient-elle, tous ces projets se trouvent brisés, et sa famille reste sans soutien. L'assurance sur la vie lui donnait un autre moyen de pourvoir à l'avenir de ses enfants, mais lui-même devait passer toute sa vie à travailler et à payer sans jamais espérer jouir du fruit de ses valeurs.

Les économistes, sentant tout ce qu'il y avait de défectueux, dans l'une et dans l'autre, cherchèrent à combiner les avantages particuliers aux deux, et imaginèrent ce merveilleux système d'assurance sur la vie qui est une combinaison heureuse d'avantages offerts par une *Caisse d'Épargne* et une *assurance sur la vie* telle qu'elles existaient jusque là.

Ceux qui désirent obtenir une police d'Assurance sur la vie, pourront d'adresser à M. J. D. Schmouth, à Ste. Anne de la Pocatière. Ce Monsieur leur fera parvenir tous les renseignements possibles afin de donner à ceux qui veulent obtenir une assurance sur la vie les moyens de le faire à une compagnie la mieux fondée et qui offre les meilleures garanties. M. Schmouth est agent pour une des meilleures compagnies d'Assurance sur la vie.

RECETTES

Moyen pour faire passer le hoquet

Pour faire passer le hoquet, il suffit, dit-on, de mettre à la bouche un petit morceau de sucre qu'on laisse fondre peu à peu. Le hoquet disparaît à l'instant, à moins qu'il ne soit l'effet d'une maladie.

Un spécifique contre la rage

Dans les environs de Bourdeaux on signale la recette suivante, qui tombe de la poche d'un inconnu, il y a cent ans environ, et fut ramassée par un prêtre qui en vérifia l'efficacité.

« Prenez une grosse poignée de sauge, une de rue et une de triolet; pilez bien le tout dans un mortier et mettez ce composé dans un vase;

« Pilez ensuite dans le mortier treize ou quatorze clous de girofle, avec de la peau d'orange nigre du poids d'un écu de trois livres;

« Remettez ensuite dans le mortier la sauge, la rue, le triolet, les clous de girofle et la peau d'orange, et repilez avec soin toutes ces matières; jetez encore dans le mortier, deux poignées de gros sel, pilez le sel avec tout le reste;

« Délayez le tout dans deux verres de vin blanc vieux; exprimez au travers d'un linge; vous obtiendrez deux grands verres de liquide; on n'en fait prendre qu'un au malade; s'il le rejette, on lui donne le second.

« On n'en donne qu'un demi-verre aux enfants.

« Il est essentiel de mettre du marc sur la plaie.

« Ce remède opère sur tous les animaux: on en fait boire un verre à un cochon, à un chien; il faut tripler la dose pour un cheval ou pour un bœuf, observez toujours de mettre une couche de marc sur la plaie. »—*Gazette des Campagnes de Paris.*

BUREAU DE POSTE DE STE. ANNE DE LA POCATIERE.

LETTRES NON RECLAMEES :

Beaulieu, Charles	Beaulieu, Joseph
Caron, Damas	Cazes, Francois
De-chêne, Frédéric	Gagnon, Pierre
Gagnon, Joseph	Lévêque, Etienne
Levasseur, Thomas	Lafrance, Dame Maximin
Lafrance, Dame Stanislas	Lizotte, Edouard
Martin, Joseph	Moreau, Luc
Michaud, Jean-Baptiste	Massé, Pierre
Ouellet, Dame William	Pelletier, Charles
Pelletier, André	Ruais, Charles
Soucy, Louis	

4 juin, 1874 Jos. DIONNE, M.-P.

MANUFACTURE DE SEL

Passé au fin de Higgins

Ce Sel est le plus magnifique qui soit préparé pour le Beurre ou la Table. Il est paqueté en sacs blancs de quatre minots et est préféré partout à toute autre marque, où l'on s'en sert.

Les Sou-signés ont le monopole de la vente de cet article en Canada et sont prêts à le livrer en lots à la convenance des acheteurs.

GIBB, LAIRD & Cie.
Québec, 20 mai 1874. Au quai de Gibb, à Québec.

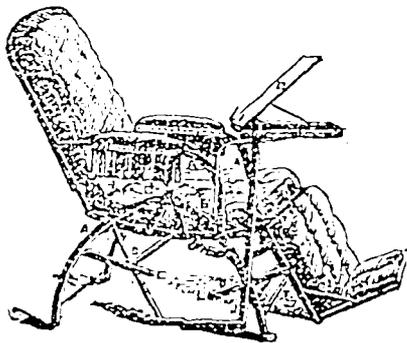
GROS SEL DE LIVERPOOL

Les Sou-signés ont constamment en mains du Gros Sel de Liverpool de 10 à 11 à la tonne, qu'ils vendront à des conditions favorables et en lots à la convenance des acheteurs, livrable soit aux Vaisseaux ou à leur magasin en gros.

GIBB, LAIRD & Co.,
Québec, 23 Mai 1874. Au quai de Gibb, à Québec.

LA CHAISE AJUSTABLE DE WILSON.

FIRMIN H. PROULX,
Agent.



EN VENTE A
Ste. Anne de la Pocatière.

La nouveauté du siècle, patentée 1871.

PRIX DES CHAISES :

Le prix dépend de la qualité. Bonne qualité en Reppuni avec crin frisé \$30. Meilleure qualité en Terrys de fantaisie, Repps et Damas, fini extra \$35. Pupitre de Lecture et Ecriture avec garnitures, complet \$5.

DR. N. A. SMITH & CIE.,
Seuls Fabricants et Agents pour la Puissance du Canada.
245, Rue St. Jacques, Montréal.

PAON A VENDRE

Le soussigné offre en vente un Paon de huit ans et de première qualité.

S'adresser à
JEAN PAQUET,
St Henri de Lauzon.

7 mai 1874.

MUSIQUE NOUVELLE !!

REQUE DE PARIS

PAR LE DERNIER STEAMER

ROMANCES FRANCAISES:

Ferme tes beaux yeux.....	Poisot	50 centins
Le domino rose.....	Arago	50 "
Ne t'en vas pas.....	Rupès	35 "
Chanson de Jean Prouvère.....	Holmès	50 "
Algire (vers du roi Henri IV).....	Rupès	50 "
La petite marchande de violettes.....	Hausser	40 "
Premier amour.....	Rupès	50 "
Dernier amour.....	"	50 "
Dieu sauve la France.....	Kowalski	40 "
Rappelle-toi.....	Rupès	50 "
Noble coursier.....	Henrion	35 "
Chanson d'été.....	Rupès	50 "
L'élève obstiné.....	Hausser	25 "
Marthe.....	Rupès	50 "
O la menteuse.....	Henrion	25 "
Je ne sais pas si je vous aime.....	Rupès	50 "
Passes, beau voyageur.....	Le Beau	35 "
Lettre à Monsieur le Soleil.....	Leduc	40 "
Si vous m'aimez.....	Rupès	50 "
Je n'ose la nommer.....	Béral	25 "
Jeanne d'Arc au bûcher.....	Boissière	30 "
La Colombe.....	Valenti	50 "

ALBUMS DE CHANT

Recueils de romances françaises illustrées et richement reliés — Boissière. — \$3.00

COLLECTION des CHANSONS de... GUSTAVE NADAUD

COLLECTION des ROMANCES de..... H PROCH

LES RAYONS D'ITALIE.—Collection de romances françaises et Duos, d'après les meilleurs auteurs italiens

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique
11½ rue St. Jean, QUÉBEC.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, 10 avril, 1874.

L'ESCOMTE AUTORISÉ SUR LES ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 11 pbr cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.